



GROUPEMENT FRANÇAIS DES PERSONNES HANDICAPÉES

PROMOUVOIR LE PARTAGE D'EXPÉRIENCES POSITIVES ET LA PARTICIPATION
CITOYENNE

ADEP	ADVOCACY FRANCE	AFSEP	AGEMO	AMI	ANPEA	ANPIHM	APAHF	CHA	FDEA	FNSF	GIHP	VOIR ENSEMBLE
------	--------------------	-------	-------	-----	-------	--------	-------	-----	------	------	------	------------------

Premières Assises Nationales de la Pairémulation

1^{er} et 2 AVRIL 2011

Niort, Deux Sèvres
Région Poitou-Charentes

Actes

Avec le concours financier de



Sommaire

ROGER BELOT, PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MAIF.....	3
PATRICK LARIBLE, CONSEILLER RÉGIONAL POITOU-CHARENTES EN CHARGE DU HANDICAP.....	4
JEAN LUC SIMON, PRÉSIDENT DU GFPH.....	5
LA VIE AUTONOME : DÉFINITION ET MODES D'APPRENTISSAGES,.....	6
DÉBAT ANIMÉ PAR : JEAN MARC MAILLET CONTOZ DIRECTEUR DU MAGAZINE « HANDIRECT ».....	6
BERNADETTE MOREAU, DIRECTRICE DE LA COMPENSATION CNSA :.....	6
PHILIPPE MEIRIEU, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION.....	8
JEAN PIERRE RINGLER, PRÉSIDENT DE LA CHA.....	11
BERNARD THOMASSE, PRÉSIDENT DE LA CPAM DU CALVADOS.....	13
ORGANISER LES RÉSEAUX DE PAIRÉMULATION©.....	23
RAPPEL DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR :.....	23
LA PROFESSIONNALISATION DE LA PAIRÉMULATION©.....	23
CONCLUSIONS DES ASSISES.....	26
Participants.....	27

Premières assises nationales de la Pairémulation

Actes

Débats animés par
Jean-Marc Maillet-Contoz, Journaliste

Accueil

- Roger BELOT, Président de la MAIF
- Patrick LARIBLÉ, Représentant de la région Poitou-Charentes
- Jean Luc SIMON Président du GFPH

Roger Belot, Président Directeur Général de la Maif

« Une démarche utile et valorisante pour tous en ce qu'elle place la personne, l'être humain au cœur de l'action »

Mesdames, Messieurs, bonjour à tous.

Je suis très heureux de vous accueillir au nom de la MAIF ici, pour ces premières assises de la Pairémulation. Comme je suis quelqu'un de transparent, je vais vous avouer que je ne connaissais pas ce mot, « pairémulation ». Je le retiens. En revanche je connais bien votre travail. Vous pouvez vous sentir ici chez vous et tout à fait à votre place, parce que ces assises se penchent sur une réalité qui préoccupe la MAIF depuis toujours, celle des personnes en situation de handicap.

Aujourd'hui, vous avez organisé une initiative en faveur de la transmission de l'expérience, en faveur de la transmission d'un savoir, en faveur d'une forme de solidarité, et la solidarité est un mot qui nous est cher à la MAIF, mutuelle, assureur militant.

La Pairémulation relève d'une démarche noble, généreuse, citoyenne et par laquelle les personnes en situation de handicap apportent leur précieuse contribution à d'autres, leurs pairs, en les aidant à conquérir une vie plus autonome. C'est une démarche utile et valorisante pour tous en ce qu'elle place la personne, l'être humain au cœur de l'action, et au nom d'un autre principe, le « faire ensemble » que nous connaissons bien à la MAIF.

S'assurer ensemble, c'est le principe de la mutualité.

A travers ces engagements, la MAIF est aussi un acteur social qui a choisi comme thème principal celui de « l'accès à l'éducation pour tous », et dans ce cadre-là le handicap est une cause de premier plan parmi celles que nous défendons.

La MAIF, dans ses services et ses solutions d'accompagnement en interne, sa mission handicap, mais aussi au travers de nombreux partenariats et un certain nombre d'événements, n'a de cesse de prendre en compte les besoins spécifiques de cette population pour faciliter son intégration à tous les âges de la vie.

Nous connaissons bien l'ampleur des besoins, nous sommes l'assureur de plus de la moitié des établissements du handicap en France.

Le succès de la démarche que vous avez entreprise repose sur l'écoute, l'échange, la rencontre, l'empathie, le partage d'expérience. C'est sur cette note que s'ouvre cette journée, journée que je souhaite pour vous riche et pleine d'enseignements.

Je vous souhaite une très bonne journée à toutes et à tous et de très bons travaux.

Patrick Larible, Conseiller Régional Poitou-Charentes en charge du handicap

« Il est trop souvent estimé que le handicap, c'est l'affaire de l'Etat et des départements, alors que c'est l'affaire de tous. »

Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui.

Je salue la MAIF. Je sais que la MAIF fait des choses intéressantes sur les questions de handicap.

La « Pairémulation », au début, on ne sait pas trop ce que c'est. La démarche qu'on a initiée en Poitou-Charentes m'a semblé très intéressante, elle entraine dans une rupture avec l'approche trop souvent portée sur le handicap dans notre pays. Il faut vraiment aller sur des approches novatrices, intéressantes pour les personnes.

Quand vous m'aviez proposé d'appuyer cette démarche au niveau de la Région Poitou-Charentes, nous avons accordé une subvention conséquente, 10 000 € je crois, pour le démarrage. Nous avons été favorables au démarrage d'emplois-tremplins pour aider à la mise en place de cette approche. Trois ans après, nous avons un premier bilan... Vous aurez l'occasion dans la journée de voir comment les choses ont évolué. C'est riche d'enseignements.

Le problème est maintenant de savoir comment faire perdurer les choses, diffuser, informer sur d'autres territoires pour que ça se mette en place ?

Je suis en charge du handicap comme élu à la Région. C'est assez exceptionnel et rare car il est trop souvent estimé que le handicap, c'est l'affaire de l'Etat et des départements, alors que c'est l'affaire de tous. Il faut donc mettre en place une politique transversale, cohérente dans les différentes interventions que les uns et les autres ont à mener selon leurs compétences.

Nous sommes en France dans une logique trop basée sur l'aide individuelle. C'est important l'aide individuelle, mais il y a aussi la démarche collective.

Si on ne prévoit pas, dans la même logique, un travail sur le territoire sur lequel les personnes vivent, ce qui exige un partenariat fort entre les différentes collectivités, les différents acteurs économiques, sportifs, culturels sur un territoire, la personne en situation de handicap n'aura jamais une place pleine et entière. C'est pourquoi, au niveau de la Région Poitou-Charentes, nous avons souhaité que cette logique soit mise en place. Nous avons initié une démarche « Agenda 22 », une démarche lancée par les Suédois, nous avons réuni tous les acteurs du territoire autour de la table pour voir comment il est possible de travailler ensemble.

Nous avons organisé trois forums successifs auxquels qui ont mobilisé une participation citoyenne. Avant que la politique du handicap ne soit une affaire sociale, c'est avant tout une affaire de citoyenneté, c'est une façon de faire pour que chacun trouve sa place pleine et entière dans notre société. Le deuxième forum, « Handicaps et Réussites », a été organisé pour lancer la démarche « Agenda 22 », pour changer le regard, participer, pour que les gens sur un territoire puissent se rencontrer et initier des actions communes.

Deux ans après, nous avons abouti notre « Agenda 22 ». Les fiches se mettent maintenant en place au fur et à mesure des mois qui passent mais il reste un travail de fond à faire.

L'essentiel, c'est de changer le regard, changer l'approche et voir ensemble comment il est possible d'améliorer les choses.

Je vous souhaite une bonne journée de travail. La Région est à votre écoute.

Jean Luc Simon, Président du GFPH

« Nous pouvons être fiers de soutenir nos pairs et d'apporter une contribution à l'ensemble de la société française. »

Merci à la Région Poitou-Charentes, merci à la MAIF de nous accueillir dans ses locaux, et merci à la ville de Niort de nous accueillir par ce beau soleil.

Seize ans après, il faut faire un bilan, et notre premier bilan est de voir ce qui s'est passé depuis 1994 quand nous avons mis à jour et adopté le terme « Pairémulation ». Que s'est-il passé depuis les premières actions de Pairémulation ? Qu'à t-il été fait pour mettre en œuvre les compétences des personnes ? Pour que les personnes puissent continuer à vivre de façon autonome, citoyenne et contributive ?

Cette réunion est l'aboutissement d'un long cheminement, et je voudrais surtout remercier tous ceux et celles qui se sont déplacés. Le premier challenge de cette réunion, c'est de voir les personnes réunies ici et de voir comment toutes ont fait des efforts pour venir de Strasbourg, de Lyon, de Montpellier, de Caen, de Paris ... pour venir se rencontrer à Niort, Capitale de la Pairémulation aujourd'hui.

C'est donc la première chose qu'il faut saluer, l'engagement de chacun, car la Pairémulation c'est d'abord celles et ceux qui la mettent en œuvre, et si tous ne sont pas là, ils sont assez nombreux pour continuer à donner de la force à ce mouvement, à cette pratique qui dépasse la « simple » question du handicap, même si cette question nous occupe beaucoup et doit encore être améliorée. La Pairémulation aura des retombées sur des dynamiques extérieures aux champs du handicap, elle rejoindra et enrichira, je l'espère, des problématiques de formation, de participation, de vie citoyenne et d'égalité qui rejoignent l'intérêt collectif et ceux de la collectivité à laquelle nous appartenons tous.

Il faut que chacun ait conscience ici qu'il est en train de contribuer à l'élaboration d'un projet qui apporte un enrichissement à l'ensemble de la population et aux pratiques éducatives. Je noterai dans cet esprit le soutien de Philippe Meirieu qui en a fourni un excellent exemple. Nous pouvons être fiers de soutenir nos pairs et d'apporter une contribution à l'ensemble de la société française.

Ce n'est pas un manque de modestie que d'affirmer cette fierté, car le premier objectif de la Pairémulation est que chacun puisse retrouver la fierté de ce qu'il est. Nous ne pouvons plus avoir honte de ce que nous sommes, nous voulons continuer à exister quelle que soit notre situation et quelles que soient nos capacités. La Pairémulation est une œuvre de réhabilitation de l'humain

Nous allons donc poursuivre notre travail en partant de ce que nous avons pu constater, de nos pratiques quotidiennes. Nous allons continuer à avancer vers ce nouveau statut, qui facilite l'intervention des personnes en expérience en soutien à d'autres qui n'ont pas fait d'expérience.

Tout le monde a entendu parler du débat sur la dépendance qui occupe la scène aujourd'hui, et s'il y a des experts de la dépendance, les personnes présentes aujourd'hui en sont les représentants légitimes. Nous avons tous appris à gérer nos contraintes et la dépendance ne nous fait plus peur, nous avons trouvé les moyens d'avancer en confiance et c'est le message à communiquer à nos semblables.

De nombreuses personnes âgées éprouvent de grandes difficultés à imaginer la façon dont elles vont pouvoir continuer à vivre avec et malgré leurs restrictions de capacités, comment vont elles pouvoir recourir aux aides techniques. Elles ne veulent pas être reconnues comme des « personnes handicapées », et nous pouvons montrer qu'il est possible de maintenir son autonomie et de conserver sa dignité, qu'il existe des solutions.

Nous avons donc non seulement à faire avancer notre « communauté », mais aussi tous les groupes auxquels nous appartenons. Les nouveaux outils que nous mettons à jour sont utiles à beaucoup plus de personnes.

Je suis enthousiaste de votre mobilisation, et c'est cette mobilisation des participants que je salue en premier.

Bravo et bons travaux.

La Vie Autonome : Définition et modes d'apprentissages,

Participants

- Françoise Bernard, Présidente de la CDAPH dans les Deux-Sèvres
- Bernadette Moreau, Directrice de la compensation, CNSA.
- Maudy Piot, Présidente de FDFA
- Jean Pierre Ringler, Président de la CHA
- Bernard Thomasse, Président de la CPAM du Calvados

Débat animé par : Jean Marc Maillet Contoz Directeur du Magazine « Handirect »

Bonjour, je suis le directeur de « Handirect », magazine en direction du handicap. Je ne suis pas un expert de la Pairémulation, même si j'ai toujours pensé, dans ma vie quotidienne, que l'expérience d'une personne handicapée mérite d'être partagée et mieux connue, et pas seulement par les personnes handicapées elles-mêmes mais surtout par les responsables politiques.

Je vais laisser la parole à Bernadette Moreau, directrice de la compensation à la CNSA pour savoir en quoi consiste ce statut, et ensuite, nous aborderons les aspects réglementaires qui pourraient encadrer la Pairémulation.

Bernadette Moreau, Directrice de la compensation CNSA :

Qu'est-ce que la vie autonome ? Dans l'intitulé de l'institution que je représente ici, la CNSA, nous retrouvons les mots « Solidarité » et « Autonomie », et le mot « autonomie » y est relié au mot solidarité. Il y a un lien fort entre les deux.

Cet organisme est assez jeune. Apparue en 2004 il a été créé dans le cadre des évolutions législatives récentes qui favorisent la réponse aux besoins des personnes en situation de handicap, et dont l'esprit a évolué fortement, depuis un modèle très médicalisé proposant des réponses spécifiques. Nous voyons apparaître depuis 2002 et surtout 2005 une volonté politique d'insertion réelle des personnes handicapées dans la société, ainsi que le principe du libre choix de leur mode d'accompagnement, que ce soit dans les établissements ou à travers les services offerts.

En référence au titre de la loi du 11 février 2005 pour « *Égalité des droits et chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées* », il s'agit de considérer l'interactions entre les altérations de fonctions des personnes et leur environnement pour évaluer leur retentissement sur leurs activités et leur participation à la vie sociale. Si la société n'est pas accessible du tout, l'autonomie en est affectée.

Il s'agit de ne pas développer des pratiques de discrimination, de système parallèle différent, mais bien plus que la règle reste celle du droit commun pour tous et d'adopter des mesures spécifiques uniquement lorsque le droit commun n'est pas accessible.

Pour faciliter l'ouverture des droits des personnes handicapées, les MDPH ont été créées en 2006. Le but est qu'il y ait désormais une prise en compte de la parole de la personne à travers son projet de vie. C'est un dialogue qui s'engage avec les professionnels de la MDPH qui permet de trouver les meilleures réponses possibles, sous forme de compensation financière ou sous forme d'orientation vers des établissements ou services, ou des mesures qui vont permettre à la personne de retrouver son autonomie.

Ici, peut prendre place le rôle d'un certain nombre d'acteurs extérieurs, professionnels, représentants associatifs, ou ceux que vous représentez ici les personnes handicapées elles-mêmes, qui ont une expérience du handicap et qui peuvent être parfaitement efficaces et opportuns pour aider quelqu'un qui se trouve confronté à une situation similaire.

L'expérience est extrêmement importante quel que soit le type de handicap.

Jean Marc Maillet Contoz : Pouvez-vous expliquer comment la CNSA peut reconnaître des personnes pour l'instant bénévoles, qui ne demandent pas de financement à la CNSA ? Sous quel angle ? Avec quel type d'outils ?

Bernadette Moreau : Une manière de faire, c'est de participer à la réunion d'aujourd'hui par exemple et de soutenir l'action globale du collectif que vous représentez. C'est pourquoi je représente la CNSA aujourd'hui.

Il y a quelques expériences qui sont mises en place de plusieurs natures. Par exemple, les GEM, groupements d'entraide mutuelle : des personnes qui sont en situation de handicap se retrouvent ensemble pour faire vivre une expérience de type collectif.

Nous pouvons soutenir de manière expérimentale des projets de durée courte en général présentés notamment par des associations. Il faut que ces projets soient suffisamment construits et évaluables à partir d'un état des lieux initial et des éléments nécessaires pour évaluer l'impact de l'action mise en place.

Jean Marc Maillet Contoz : Dans le cadre de l'étude du financement d'un aménagement ? Où est-il nécessaire d'avoir des avis ? La CNSA peut-elle demander l'intervention de pairémulateurs ?

Bernadette Moreau : Les MDPH s'appuient sur des équipes pluridisciplinaires internes qui regroupent plusieurs compétences, qui sont définies par la loi.

Elles peuvent aussi s'appuyer sur des compétences externes notamment en passant des conventions avec des équipes d'évaluation associatives ou de structures médico-sociales.

Comment faire pour élargir ce cercle au niveau des MDPH ? Les associations ont déjà un rôle à jouer, qui se joue dans les structures des COMEX ou des commissions des droits. C'est un rôle de conseil aux personnes handicapées. Un certain nombre de MDPH ont mis en place avec des associations des permanences d'accueil et d'écoute. Les professionnels des MDPH et les représentants associatifs peuvent s'enrichir mutuellement et progressivement. Ainsi, on peut avancer vers l'importance du rôle d'un pairémulateur.

La personne elle-même peut aussi souhaiter se faire conseiller.

Jean Marc Maillet Contoz : Cette compétence sera écoutée ?

Bernadette Moreau : C'est plus habituel dans certains pays étrangers. Nous sommes en train de le développer ici. Nous, CNSA, nous pouvons encourager les équipes à aller dans ce sens. C'est un enjeu important.

Philippe MEIRIEU, Professeur des universités en sciences de l'éducation

Montage de l'interview vidéo présenté en différé : <http://www.youtube.com/watch?v=278JjBuW31Q>
(Transcription de l'intégralité de l'intervention)

Quelqu'un d'autonome serait quelqu'un qui n'aurait pas besoin des autres, et quelqu'un qui n'aurait pas besoin des autres serait suffisant dans le mauvais sens du terme. Donc l'autonomie absolue est non seulement une illusion, mais une imposture. En revanche, je parlerai volontiers d'un processus d'autonomisation, à la fois au sens psychologique, l'autonomisation c'est la capacité à se donner à soi-même ses propres normes et à se conduire par soi-même, et au sens philosophique, Kant parle de l'évolution vers les lumières comme l'accès à l'autonomie, c'est-à-dire à la capacité de décider par soi-même de son propre destin.

Dés lors que l'on a défini ainsi l'autonomisation, comment peut-on préciser le processus par lequel quelqu'un s'autonomise ? En réalité, il s'agit d'un processus assez complexe où la personne apprend à se saisir, dans son environnement, des éléments qui lui permettent d'alimenter son propre projet. Il y a dans l'autonomisation trois éléments à articuler ; premièrement un projet, deuxième élément un environnement, troisième élément la saisie dans son environnement, des éléments qui viennent nourrir ce projet et qui viennent en interaction avec lui parce qu'ils vont aboutir parfois à modifier ce projet.

Alors dès lors qu'on est sur cette définition de l'autonomisation, on voit bien que apprendre à être autonome, si c'est possible, c'est apprendre à construire un projet, à identifier ce que l'on veut, où l'on va, c'est apprendre à connaître son environnement, identifier dans son environnement : les ressources, les richesses, les contraintes de cet environnement, bien le connaître, et ensuite chercher dans son environnement ce qui peut permettre de réaliser son projet.

Dis comme ça cela est évidemment quelque chose de très général et de très ambitieux, mais on sais bien que pour l'enfant mais aussi pour l'adulte, c'est quelque chose qui va pouvoir se faire d'une manière progressive, en particulier parce que l'enfant, si on le met dans des situations à sa mesure, avec un environnement qui est identifié comme tel, et bien on va pouvoir dans cet environnement, s'il est à sa hauteur, au sens propre comme au sens figuré dès lors qu'on parle d'un enfant, va pouvoir dans cet environnement se saisir de ce dont il a besoin pour construire son projet et par là même son identité.

On voit bien que dès lors qu'on met un enfant dans un cadre, où il y a des objets à manipuler, dans un cadre où il y a des situations stimulantes, un certain nombre d'expériences le montrent, il devient plus vite et plus facilement autonome parce qu'il agit sur cet environnement, il apprend de cet environnement et il apprend progressivement à exister, à trouver de plus en plus d'autonomie dans cet environnement. Mais évidemment, si le rôle de l'éducation c'est fournir des environnements à la mesure, à la hauteur des enfants, c'est aussi progressivement de les aider à grandir en désétayant comme on dit en psychologie.

Etayer – désétayer : Etayer c'est apporter l'aide ciblée, précise, construite, dans l'environnement qui permet progressivement de se saisir de cette aide pour être autonome. Désétayer, c'est progressivement avoir un environnement qui n'a pas été préparé, ou qui n'a pas été complètement préparé pour qu'on puisse y vivre, y grandir et y grandir de manière autonome. L'acquisition de cette autonomie, elle suppose que la personne soit dans un premier temps entourée d'objets et de réalités qui lui permettent d'avoir des prises, on peut utiliser ici la métaphore de l'escalade, des prises comme on a des prises pour monter, et à partir de là en fonction des prises de trouver son propre projet et d'accéder à sa liberté. Et puis progressivement, les prises ne seront plus artificielles et identifiées d'avance, elles seront dans le cadre normal de la vie et c'est de la vie toute entière dont la personne devra se faire un environnement favorable.

Je voudrais insister sur le fait que cette relation entre la personne et son environnement est centrale, au delà de la construction de l'autonomie d'ailleurs cette relation entre la personne et son environnement vaut pour tout apprentissage. Je pourrais montrer devant vous qu'apprendre à lire, c'est pareil, c'est

prendre dans un texte des indices. Ce texte est un environnement qui nourrit un projet de lire qui est un projet de compréhension du texte. Je pourrais vous montrer que constituer un dossier documentaire, c'est pareil, c'est prendre dans un ensemble d'objets des éléments qui font sens et les articler. Je pourrais vous montrer que construire une maquette, c'est la même chose, c'est prendre des objets dans un environnement qui existe, aller trouver éventuellement des objets nouveaux et se mettre en quête d'objets originaux pour fabriquer quelque chose, la maquette d'une ville romaine ou d'un avion que l'on a décidés de faire.

Prendre sa vie de manière autonome, c'est se donner les moyens d'aller chercher autour de soi des outils, des méthodes, des données, des informations que l'on va saisir ensemble pour les mettre au service d'un projet. J'insiste sur le fait que le projet est irréductible à la somme de ses outils. Le projet, c'est ce qui irrigue, ce qui saisit tous ces outils et leur permettre d'exister.

J'ai beaucoup parlé d'environnement, je voudrais prolonger ma réflexion en distinguant l'environnement matériel de l'environnement humain. Trop souvent quand on parle d'environnement, on évoque la multitude des outils techniques qui sont à notre disposition, des ressources matérielles ou la nature. On oublie trop souvent que l'environnement de l'Homme c'est aussi et peut être d'abord les autres Hommes, les autres hommes et femmes qui font partie de cet environnement. L'accession à l'autonomie, c'est donc la possibilité de rentrer en interaction avec les autres autour de soi, pour voir comment les échanges qu'on entretient avec les autres peuvent permettre de construire son projet, de se donner une identité et d'aller vers la liberté.

Je crois beaucoup pour ma part à cette interaction avec autrui. J'ai évoqué tout à l'heure une vision de l'autonomie qui serait la suffisance ; « On se suffit à soi-même ». Vous avez bien compris que pour moi cette vision de l'autonomie est totalement négative. Pour moi l'autonomie, c'est une autonomie qui se construit dans la relation, le besoin que l'on a de l'autre et la manière dont l'autre a besoin de nous. L'autonomie se construit dans la capacité que l'on met en œuvre, non pas pour utiliser l'autre, mais être avec l'autre dans un projet de coopération. Prenons le mot au sens propre, « Opération commune », co opération où chacun s'implique, et où chacun en s'impliquant bénéficie du soutien, de l'apport et de l'appui de l'autre.

Alors construire l'autonomie, et bien c'est se donner des outils matériels, on va construire l'autonomie documentaire, on va construire l'autonomie en matière de comportement quotidien, on va construire l'autonomie pour une personne en situation de handicap lui permettant de vivre au mieux dans les meilleures conditions en lui donnant des outils, mais construire l'autonomie, plus encore que cela, c'est former la personne à identifier autour d'elle cette multitude de richesses que constituent les autres être humains qui vont lui apporter dans ces échanges des moyens de trouver elle même sa propre voie. Et puis des aides aussi, des aides dont il ne faut pas croire qu'elles sont à sens unique, parce que dès lors que quelqu'un aide quelqu'un d'autre, il trouve aussi sa place, l'aidant est toujours un aidé, c'est l'humaine condition qui nous montre delà. Un aidant est toujours aidé par celui qu'il aide, il trouve du sens dans l'acte d'aider, il trouve son identité dans le fait de se mettre en relation et en interaction avec autrui.

L'humaine condition est pétrie de cette solidarité. La solidarité n'est pas anecdotique, elle n'est pas « un détail » de l'humaine condition. On n'accède à l'humaine condition que par la solidarité, c'est-à-dire avec les autres, en travaillant avec eux et en concertation et en coopération avec eux.

Je crois que pour bien comprendre l'apprentissage, il faut prendre en compte deux affirmations qui sont apparemment contradictoires.

Première affirmation, « on apprend bien que ce qu'on a appris soi même. », C'est-à-dire qu'un véritable apprentissage se fait dès lors qu'il y a une appropriation. Un élève, par exemple, n'apprend bien que si les savoirs qui lui sont proposés répondent à des questions qu'il s'est posé, ou qu'on l'a amené à se poser. Quelqu'un n'intègre bien de nouveaux savoirs que si ça correspond à un besoin. C'est pour ça que l'on a pu parler d'éducation fonctionnelle, c'est-à-dire une éducation dans laquelle

on fait en sorte que ce qui vient de l'extérieur soit repris à l'intérieur et que ce soit approprié dans le domaine cognitif ou sensorimoteur ou affectif.

Mais en même temps qu'on doit dire « on apprend bien que ce qu'on a appris soi-même », c'est la leçon des méthodes actives, c'est la leçon de quelqu'un comme Karl Rogers, qui annonce l'importance de ce qu'il appelle l'auto apprentissage, « on apprend bien que ce qu'on a appris soi-même », en même temps nous devons dire, ça paraît contradictoire mais cela ne l'est pas, « tout autodidacte est un imposteur ». C'est-à-dire que nous ne pouvons rien apprendre sans les autres, parce que nous ne naissons pas nous-mêmes, comme ça de nous mêmes, parce que nous ne sommes pas comme le Baron Münchhausen qui cherche à se sortir hors de l'eau en se tirant lui-même avec ses cheveux. Nous avons besoin des autres, nous arrivons sur terre avec déjà une expérience qui nous précède, et cette radicalité de l'antécédence, de ce qui nous précède, de l'existence et de l'expérience des autres est quelque chose d'absolument fondateur en éducation, ça l'est pour l'enfant, ça l'est pour tout adulte.

Et donc le véritable apprentissage, c'est celui où quelqu'un se saisit librement d'une expérience qui lui vient d'autrui, ou d'un savoir qui lui vient d'autrui. Le véritable apprentissage associe la liberté de celui qui apprend, avec le savoir, l'expérience, que l'autre a construit et qu'il nous transmet. L'Homme ne peut pas tout apprendre tout seul, il doit néanmoins apprendre lui-même ce qui lui vient des autres. Cette association entre apprendre soi-même, s'impliquer dans l'apprentissage en fonction de ses besoins et de son projet, et apprendre ce qui nous vient des autres et de ce que les autres sont capables de nous dire, et en particulier leurs expériences et leurs savoirs, est quelque chose qui est au cœur de ce qui nous fait tout apprendre et qui fait que tout apprentissage est une relation. Il n'y a pas d'apprentissage en dehors de cette relation, cette relation entre une personne et une autre personne, qui est porteuse d'une autre expérience qu'elle.

Je crois qu'on insiste jamais assez sur cette importance dans toute forme d'apprentissage, dans toute forme de pédagogie, ou d'andragogie si l'on parle des adultes, de l'interaction entre un sujet qui a besoin des autres, et les autres qui viennent lui apporter ; dès lors qu'ils sont non pas dans une relation d'imposition mais dans une relation d'écoute et de construction collective qui viennent lui apporter son expérience.

Moi je suis par exemple pour que les élèves découvrent les savoirs, mais je n'ai jamais dit que tous les élèves pouvaient spontanément découvrir la relativité générale d'Einstein dès lors qu'on les mettait au travail seuls. Ça n'existe pas. L'élève va découvrir lui-même le savoir, mais quand on dit découvrir lui-même le savoir, ça ne veut pas dire qu'il n'a pas besoin des autres, ça veut dire qu'il va s'approprier lui-même un savoir qui lui vient du dehors. Cette relation entre intériorité et extériorité, cette dialectique entre intériorité et extériorité est bien évidemment ce que toute situation éducative doit construire. C'était déjà la manière dont Jean-Jacques Rousseau définissait l'éducation, « construire des situations » où la personne s'approprie librement ce qui lui est dit et ce qui lui est apporté de l'expérience des autres.

C'est cette relation, cette dialectique entre l'identité et l'altérité, cette manière dont nous sommes à la fois enrichis et altérés, au sens positif de l'expérience des autres, qui fait que non seulement nous avons besoin de cette expérience, mais nous avons besoin de nous approprier cette expérience, de faire en sorte que ce ne soit pas de l'imitation ou du simple mimétisme que nous développons par rapport à cette expérience, mais que cette expérience nous la dévoyions en nous l'appropriant d'une certaine manière. Nous la dévoyons en la faisant nôtre, nous faisons nôtre ce qui nous vient d'ailleurs, et nous rendons hommage à l'autre et nous nous approprions ce qu'il nous apporte en conquérant notre liberté.

Jean Pierre Ringler, Président de la CHA

Bonjour.

La Coordination est née au début des années 2000 à la suite d'un mouvement d'un certain nombre de personnes qui refusaient la vie en institution. Suite à leur action, ils ont obtenu des forfaits grande dépendance et qui ont bénéficié à un certain nombre de personnes, mais pas réellement sur la base de leurs besoins, mais qui ont précédé la PCH qui a vu le jour dans le cadre de la loi du 11 février 2005. Et nous avons aussi, par des actions de rue, des manifestations, des blocages de carrefours à Paris, etc..., obtenu que le décret modificatif de la PCH soit étendu à 24/24h.

Quand j'ai repris la présidence en 2007, j'ai voulu inscrire la CHA dans le mouvement international pour la Vie autonome.

Nous nous reconnaissons dans cette intervention. Philippe Meirieu a souligné des éléments fondamentaux. Ce qu'il a appelé « *l'autonomisation de la personne* », terme un peu barbare qui traduit le terme anglo-saxon de « *l'empowerment* », c'est-à-dire redonner les moyens d'un contrôle de sa vie aux personnes en situation de handicap. C'est l'un des objets de ce qui nous occupent aujourd'hui, à savoir la Pairémulation.

L'interaction entre la personne et l'environnement qu'il a évoquée est également un principe de base de toute autonomisation.

L'autre élément qu'il mentionne, c'est celui de l'interaction entre humains, deux humains, l'aidant et l'aidé. Ce n'est pas quelque chose à sens unique, cela doit aller dans les deux sens si on veut que ça marche correctement.

Puis l'apprentissage mutuel, qui est un des principes du concept de vie autonome, tel qu'il a été élaboré dans les années 70 aux États-Unis, et dans les années 80 au Canada.

L'entraide mutuelle, c'est la Pairémulation. Je vais peut-être tenir des propos provocateurs, mais c'est à dessein. Vous avez dit autonomie ? J'ajoute un autre élément qui me paraît fondamental, et là, on entre dans le concret : Pour pouvoir être autonome, il faut en avoir les moyens, techniques, financiers, etc., pour pouvoir aussi avoir la liberté de choisir la manière dont on veut vivre.

Qu'entendons nous par liberté de choix ? Cela peut paraître basique, mais c'est bien de le rappeler : Se lever le matin à l'heure de son choix, se coucher de même, boire, manger, quand le besoin en est ressenti, rencontrer ses amis chaque fois que souhaité, se promener, avoir une vie amoureuse, faire des enfants, être accompagné par son accompagnant personnel.

C'est très prosaïque, mais si vous n'avez pas cette liberté de choix, tout ça, vous ne pourrez pas le faire. Or, aujourd'hui, trop souvent, les personnes doivent encore se battre pour pouvoir obtenir ces moyens.

Jean-Marc Maillet-Contoz : En quoi la Pairémulation peut-elle permettre d'améliorer ces différents aspects ? Notamment dans les relations avec les tierces personnes ?

Jean Pierre Ringler : « Tierce personne » est un terme qui fait partie du vocabulaire un peu passé. Nous avons délibérément choisi d'utiliser le terme « accompagnant ». Cela renvoie à la notion dont parlait Philippe Meirieu, d'aidant à aidé dans l'accompagnement d'une personne dans sa démarche d'autonomie.

L'accompagnant peut être celui qui aide la personne dans son quotidien pour, du moins, exercer son choix. L'accompagnant peut aussi être le pairémulateur, c'est-à-dire qu'il partage son expérience avec quelqu'un qui aimerait rentrer dans sa démarche. C'est là où nous pensons que le terme accompagnant

est plus proche de la réalité, surtout que pour nous, l'accompagnant n'est pas là seulement pour lever, alors qu'un d'autre devrait faire le ménage, un autre les courses, etc...

L'accompagnant, c'est quelqu'un qui accompagne la personne dans la globalité de ses besoins, sinon le domicile ressemble à un hall de gare, il n'existe plus aucune vie personnelle.

Aujourd'hui, malheureusement, les textes de loi ne permettent pas l'accompagnement global, puisque, par exemple, l'aide ménagère ne fait pas partie des prérogatives de l'auxiliaire de vie ou de l'accompagnant.

Jean Marc Brien : Le concept discuté tout à l'heure, la relation aidant/aidé, accompagnant/accompagné, nous le nommons « *aide technique humanisée* ».

La personne qui utilise ces services reste gardienne de sa vie. L'accompagnant travaille. La personne n'aide pas, elle travaille. C'est une notion essentielle, la personne est et doit pouvoir rester maître de sa vie.

Je n'embauche pas de professionnels avec des diplômes, ce sont des étudiants que je forme moi-même. Il y a plein de dispositifs importants pour des personnes handicapées qui ont des besoins. Le rôle du pairémulateur, c'est de former la personne handicapée à pouvoir et savoir utiliser tous les moyens.

En rencontrant « un ancien », s'il a pu faire, donc moi je peux faire. Le miroir que nous proposons à l'autre lui montre simplement qu'un avenir possible.

Jean Marc Maillet Contoz : Une question à Mme Moreau. Quand vous entendez ce qui vient de se dire, le partage d'expérience sur des aides précises, des mouvements techniques, des expériences de vie, comment la CNSA peut-elle s'emparer de tout ça pour faire de la Pairémulation un outil reconnu, pour lui offrir un statut de manière à développer ce type de protocole ?

Bernadette Moreau : **Ce qui est important, c'est le besoin identifié**, c'est-à-dire pour quelqu'un qui se trouve en situation de handicap, il va avoir des réponses techniques et des réponses en prestations de services, en moyens qui lui seront donnés. Mais il est nécessaire et préférable que quelqu'un l'aide dans la mise en œuvre de ces moyens.

Le recours à des professionnels ne suffit pas, il peut être complété par le partage d'expériences, qui peut trouver sa place notamment au démarrage d'une nouvelle organisation autour de la personne.

Comment faire pour que l'intervention du pairémulateur puisse venir enrichir ce qui est mis en place pour que la personne puisse vivre de la manière la plus autonome possible le plus facilement possible ? Pour que la mise en place du plan d'aide ne soit pas théorique mais s'adapte à la personne ? La CNSA ne peut pas tout faire, elle ne peut pas inventer un nouveau métier. **Il est essentiel d'identifier le rôle du pairémulateur** pour comprendre comment il s'intègre dans l'ensemble des interventions autour de la personne.

Guy Levrel : Je voudrais centrer le débat sur la Pairémulation autrement. Sur le plan psychologique, au niveau du rôle du pairémulateur, c'est un personnage qui devrait intervenir à des moments clés de la vie, suite à un accident de voiture par exemple, où vous devenez paraplégique. Vous passez de la notion de validité au fait d'être handicapé de façon définitive. Le pairémulateur va arriver à un moment clé sur comment réhabiliter cette nouvelle vie. Par exemple, à l'époque de l'adolescence, c'est très difficile. Il se demande s'il peut tomber amoureux, s'il pourra fonder un foyer, comment il pourra vivre avec sa sexualité ... Si l'ado pouvait rencontrer, à ses 16 ans, quelqu'un qui a 25 ans, qui lui donne des conseils en disant : J'ai 25 ans, moi aussi, à 16 ans, je me posais beaucoup de questions sur la sexualité, etc... Maintenant, j'ai un métier, j'ai une copine, j'ai fondé un foyer. Le fait d'avoir un recul d'une dizaine d'années, ça va lui dire que s'est articulé un projet de vie. Ce moment qui est difficile, que l'ancien a vécu aussi, ça lui montre la voie.

Cette spécificité-là, ce n'est pas un ergothérapeute ou médecin qui peut donner des conseils, c'est celui qui a de l'expérience qui montre la voie. Un acte de pairémulateur, ça peut être un entretien à un moment donné.

Jean François Maillet-Contoz : Justement, est-ce qu'un pairémulateur doit être un adulte ? Ou peut-on être pairémulateur à 16 ans quand on a déjà dix ans de handicap dans le dos ? Faut-il impérativement être adulte ?

Jean-Marc Brien : Quand on est enfant, on veut faire comme les parents. Un enfant a comme modèles ses parents. L'enfant dit : je veux être maçon comme papa. Et le frère lui ne sait pas trop ce qu'il veut faire. Cet enfant qui veut être maçon, on va peut-être dire : tu peux conseiller ton frère.

Maudy Piot : Je pense que le pairémulateur, c'est surtout un apport technique pour pouvoir être autonome dans la vie. Il ne faut pas confondre avec la dimension psychologique ou la dimension affective. Le pairémulateur peut soutenir la personne qu'il est en train d'accompagner, mais ne peut avoir le rôle d'un psychologue ou d'un psychothérapeute.

Bulent Gandar : Je pense qu'un jeune de 16 ou 12 ans ne peut pas être pairémulateur, car à cet âge-là, on a autre chose à faire, on a d'autres envies.

Il faut établir un cadre pour le pairémulateur, pour ne pas trop dériver, éviter les transferts sur l'autre. Mais il faut quand même apporter quelque chose, mais plus tard.

Bernard Thomasse, Président de la CPAM du Calvados

Une réflexion un peu personnelle. J'ai la chance de côtoyer M. Brien qui fait partie du Conseil d'Administration de la Caisse primaire.

Sur la question du pairémulateur et sur le champ de son intervention, il y a quelque chose qui semble essentiel, c'est la possibilité qu'il **aide à l'émergence du projet de vie**. Le pairémulateur, s'il a de la place à un certain nombre de moments de la vie, à un moment clé, c'est celui de la reconstruction ou de la construction après l'acquisition ou l'annonce d'un handicap.

Il faudrait qu'on réfléchisse mais on se reverra bien entendu avec la CNSA et avec Handi'cap Citoyen sur cette question de : si le pairémulateur pouvait être un acteur essentiel dans l'aide à l'émergence du projet de vie ? C'est quelque chose de très important. Il y a là du grain à moudre. Il y aura aussi un accompagnement très fort des équipes pluridisciplinaires.

Il faut reconnaître la Pairémulation comme un élément constitutif du dossier. L'équipe pluridisciplinaire pourrait se saisir du travail de Pairémulation qui a pu être fait et qui a pu faire émerger un certain nombre de choses.

Jean-Marc Maillet-Contoz : Je trouve cette intervention très juste. Ce fameux projet de vie, on ne peut ne pas partager les mêmes ambitions, envisager un projet de vie chez soi pépère.

Mathilde Flush : Je reviens sur ce qu'a dit Madame Moreau selon qui la personne dans les MDPH la personne handicapée et les associations étaient écoutées, sauf que nous savons qu'au final la voix des personnes handicapées et des associations n'est pas prépondérante. Pour revenir sur ce que vous disiez, Monsieur le journaliste, le rôle du pairémulateur, c'est justement de faire en sorte que notre domicile ne soit pas un hall de gare. Dans mon quotidien, quand je fais de la Pairémulation, les gens me disent : « *Je viens de me voir attribuer un nombre d'heures, des aides ménagères, l'infirmière, et j'ai aussi des aides techniques pour me débrouiller seule mais je ne vais jamais m'en sortir.* »

Par mes combines, par mon expérience, j'ai embauché quelqu'un directement pour plusieurs tâches, pour faire en sorte que ce ne soit pas un hall de gare, et je peux partager cela avec ceux qui le souhaitent.

Il a été dit que la Pairémulation était importante pour la rédaction du projet de vie, mais pour moi c'est important à tout moment. Actuellement, je suis bien dans ma vie, mais peut-être que dans un an, j'aurai un projet professionnel, ou d'un voyage. À ce moment-là, j'aurais peut-être besoin d'un conseil, et donc peut être de la Pairémulation. Ce n'est pas seulement de l'intervention à domicile ou à l'adolescence dont il s'agit.

A partir du moment où on a vécu quelque chose et que la personne pose une question ... Quelqu'un qui a 28 ans pourrait me poser des questions, et à 16 ans j'aurais pu aider quelqu'un de plus jeune ou plus âgé ...

Jean Marc Maillet Contoz : Pourquoi la souhaiter la professionnalisation de la Pairémulation ? Parce qu'on se rend compte que ce n'est pas sur la bonne voie ?

Françoise Bernard : je suis présidente de la CDAPH dans les Deux-Sèvres. Je suis étonnée des propos la personne qui a dit que les personnes en situation de handicap n'avaient pas la parole dans les commissions. Dans le 79, nous avons la chance que la présidence en soit assurée par des associations, mais notre souhait et notre devoir sont que nous respectons le projet de la personne. Nous avons certainement de la chance, mais les associations sont toujours parties prenantes, écoutées, et décisionnaires.

Jean Pierre Ringler : Les choses se déroulent de façon totalement différente d'un département à l'autre. Il n'y a pas d'égalité selon le département où l'on habite et c'est malheureux. Un jour, en commission, un médecin, qui faisait partie de l'équipe pluridisciplinaire, a dit : « *Je sais ce que c'est le handicap !* » J'ai répondu : « *Moi aussi !* » Je pense que j'étais mieux placé qu'elle pour savoir ce que c'est que le handicap et pouvoir éventuellement donner un avis sur le vécu d'une personne handicapée.

Un des pairémulés de Strasbourg est présent aujourd'hui. Quand il est venu nous voir, alors qu'il était déjà suivi par une « grande » association, je lui ai demandé s'il avait rédigé son projet de vie ? Il a m'a répondu qu'il ne savait pas ce que c'était. L'association qui « l'accompagnait » avait rempli son dossier sans jamais le consulter.

J'ai dit à Samuel : « *Ton projet de vie, c'est toi qui le rédiges, ce n'est pas moi* », je peux t'aider sur les erreurs à ne pas commettre éventuellement par exemple, mais c'est toi qui sais comment tu veux vivre. À la MDPH, si vous n'êtes pas bien armés, vous vous faites massacrer. Dans certains départements, on a l'impression d'être au tribunal. Samuel m'a dit : « *C'est la première fois qu'on m'écoute. À la MDPH, il n'a eu aucune écoute.* »

Parfois, l'expérience de vingt ans de fauteuil, ou pour moi de 55 ans de déficience visuelle par exemple, ça m'a un peu servi pour aider, pour donner quelques conseils pratiques à d'autres personnes. La personne doit pouvoir retrouver le contrôle de son existence et le pairémulateur est là pour l'y aider. Malheureusement, aujourd'hui, ce choix de vie est extrêmement difficile, car ce n'est pas le modèle dominant en France.

Bernadette Moreau : Ce qui est fondamental, c'est de déterminer comment aider quelqu'un à aller vers l'autonomie, ou comment aider à la restauration de l'autonomie ?

Quel peut être le rôle du pairémulateur ? Qu'est-ce qu'il apporte en plus ? À quel moment peut-il intervenir ? On a ciblé quelques moments clés dans la vie d'une personne, c'est là-dessus qu'il faut réfléchir, c'est ça la question d'aujourd'hui. Le rôle de la Pairémulation doit s'articuler avec tout ce qui existe, avec les Maisons départementales, avec la vie en établissement, avec le rôle des associations présentes à leur manière dans le parcours de vie des personnes. C'est là-dessus qu'il faut réfléchir pour trouver la meilleure manière de jouer ce rôle. L'intervention de Philippe Meirieu nous a fait comprendre combien il est important pour la personne de s'identifier à une expérience tout en la faisant sienne. C'est fondamental.

Jean-Marc Maillet-Contoz : Bernard Thomasse, vous allez vous présenter et parler de la concertation qui a précédé la loi du 11 février 2005, et ensuite, Jean-Marc Brien et Madame Bernard interviendront sur la pédagogie de la vie autonome, et bien évidemment sur l'aspect professionnalisation de la Pairémulation.

Bernard Thomasse : J'ai la chance de présider une caisse primaire depuis trois mandats. J'ai eu la chance de rencontrer le « monde du handicap » à travers des hommes, des femmes, des associations, et grâce à eux nous avons monté une consultation citoyenne qui visait à récolter la parole des personnes en situation de handicap, des institutionnels, des familles, pour voir quelle loi nous souhaitions faire avancer.

Nous avons obtenu le dépôt certain nombre d'amendements par des députés et sénateurs, dont un sur la Pairémulation, mais qui n'a pas été désignée en tant que telle mais plus comme une forme d'entraide mutuelle. Jean-Marc fait depuis partie de notre Conseil, et nous avons depuis travaillé ensemble pour préciser ce que **la Pairémulation peut apporter à l'assurance maladie**.

Nous avons voulu intégrer la Pairémulation dans un des axes principaux de notre mission, l'accompagnement à l'émergence du projet de vie dans le cadre au Réseau de Service pour une Vie Autonome que nous soutenons depuis le début. Le mot « projet de vie », c'est plus Madame Moreau qui pourrait en parler, c'est prendre la main pour accompagner, et non « diriger vers ». C'est soutenir, aider à défendre. Ce sont des mots symboliques et importants.

L'émergence du projet de vie, que ce soit pour les parents d'un enfant qui naît en situation de handicap ou pour un handicap acquis à quelque moment de la vie que ce soit, fait suite à une déstructuration, un véritable tremblement de terre et qu'il faut absorber, réaliser pour ensuite construire ou reconstruire. **La notion d'émergence du projet de vie** n'est pas si anodine que ça. Dans les années 75 jusqu'à 2005, la personne handicapée devait être « intégrée », dans un établissement avec des professionnels qui décidaient tout et qui faisaient tout ... La question du projet de vie, du recentrage de la personne sur ses choix est quelque chose d'essentiel.

En quoi l'assurance maladie est intéressée ?

Si l'accompagnement d'un pairémulateur peut permettre l'émergence d'un projet de vie, la personne restera moins longtemps en service de rééducation, et c'est mieux pour la personne et moins de sous pour l'assurance maladie. C'est important car il faut aussi trouver le financement de la Pairémulation. Il y a des parties de l'action qui s'effectuent de façon bénévole, mais les parties structurelles sont importantes à financer, et il est prioritaire de passer du temps à la construction de modules pour professionnaliser la Pairémulation.

Françoise Bernard : Le Comité d'Entente 79 regroupe 26 associations et a été créé avant la création des MDPH. Je suis maman d'une fille qui travaille en ESAT. La Pairémulation, c'est un terme que je ne connaissais pas et que je découvre. Je suis ici pour écouter ce que chaque personne, et je suis un peu étonnée car je crois que ce sont des actions que l'on mène déjà dans nos associations, sans qu'il y ait un terme. Cette forme d'entraide existe probablement depuis longtemps.

Jean-Marc Maillet Contoz : Tout à fait, je rebondis sur le thème de la table ronde : Pédagogie de la vie autonome. Finalement, est-ce que, sous prétexte d'avoir une grande expérience de vie en tant que personne handicapée, c'est suffisant ?

Jean Marc Brien : Je crois en premier lieu pour revenir sur l'intervention de Jean-Pierre Ringler sur les principes de la Vie Autonome, que la Vie Autonome sans Pairémulation ce n'est pas la vie autonome.

Je suis atteint d'une maladie neuromusculaire, et le choix qui s'est présenté à moi quand je suis devenu adulte, c'était vivre en institution ou chez mes parents. J'ai eu la chance d'avoir des parents qui me traitaient de manière égalitaire par rapport à mes frères et sœurs. J'ai ainsi pu aller à l'école, à la fac,

militer, grandir. À onze ans j'ai été opéré de la colonne vertébrale, et après ça mon corps est devenu autre.

J'avais une petite sœur, atteinte du handicap que moi. Elle est décédée, mais toute la famille savait et nous avons continué à vivre avec le sourire. Je me rappelle qu'un jour, ma petite sœur m'avait dit : « *Quand je serai grande, je marcherai.* » Je lui ai dit : « *Peut-être que non.* ». Elle s'est mise à pleurer en disant « *Si si, je marcherai !* » Je me suis demandé si je n'avais pas dit une connerie.

N'est pas pairémulateur qui veut, car un conseil qui peut détruire la personne en face de soi. Il faut savoir ce qu'on dit, peser ses mots. Être handicapé ne suffit pas, il faut des compétences qui sont multiples. Il ne s'agit pas de dire qu'un pairémulateur doit tout maîtriser, tout savoir, les professionnels en place effectuant déjà très bien leur travail. Le Pairémulateur arrive à un moment clé, là où il faut et quand il faut, et la première de ses qualités c'est l'humilité. Il doit savoir quand arriver et quand partir.

C'est vrai qu'il faut des compétences, donc un statut, un titre, un diplôme ..., et c'est le but d'un atelier cet après-midi que de tracer quelques pistes dans cette direction.

Au sujet des niveaux de qualification, je fais partie d'un groupe de travail sur les ressources et l'emploi qui est en train de collecter les données sur le nombre de chômeurs parmi les personnes handicapées. **Pourquoi donc avoir peur d'un nouveau métier ?** La Pairémulation rentre dans le champ social et ce métier vient compléter les manques.

Effectivement, j'abordais l'aspect pédagogique. Tout le monde ne peut pas transmettre les bonnes choses et finalement, quelles sont les bonnes choses, faut-il rester sur la technique, rentrer dans l'émotionnel ?

Bernard Thomasse : Je voudrais dire qu'en débat avec le COPIL du calvados, il y a la question de l'inclusion du pairémulateur parmi tous les professionnels qui gravitent autour du handicap. Il y a eu deux expérimentations dans deux établissements, un où ça n'a pas fonctionné du tout, le pairémulateur était un intrus, et un autre où ça a fonctionné, mais sur des niveaux qui méritent d'être encore repérés.

Notre rendez-vous avec l'Agence Régionale de Santé, c'est pour trouver des réseaux où puisse être tentée à nouveau une expérimentation, notamment de relation entre le pairémulateur et l'équipe autour des personnes. Si on n'arrive pas à dépasser ce stade ... Ce sera une personne étrangère sans blouse blanche et sans diplôme dans un premier temps.

Ensuite, la transmission entre la personne en situation de handicap qui va délivrer un certain nombre de secrets auprès du pairémulateur et puis le reste de l'équipe, détentrice d'autres secrets, n'est pas neutre. Comment maintenir le lien avec en leitmotiv le respect du devoir de réserve sur ce qu'à confié la personne handicapée au Pairémulateur ? C'est différent de se confier à un pairémulateur ou à une personne plus présente dans le cadre technique. C'est la place dans le secret partagé qui est à prendre en compte.

Jean Marc Maillet Contoz : Est-ce que la professionnalisation ne risque pas de changer la relation entre le pairémulateur et le pairémulé ? Est-ce le fait de professionnaliser ne risque pas de changer la relation ?

Jean Marc Brien : Pas du tout. Il y a plusieurs niveaux d'intervention, le premier, c'est la relation duelle qui se met en place entre deux personnes qui discutent. La Pairémulation va plus loin, il y a déjà une formation qui permet de voir quelles sont les limites, les degrés d'alertes et les possibilités, mais il ne faut pas confondre avec les bonnes œuvres.

Il est extrêmement important que les associations gardent les premiers accès, mais quand il faut aller plus loin, ça me paraît important de professionnaliser et d'avoir des personnes qui auront appris comment transmettre, communiquer et partager un certain nombre de préoccupations.

Hubert Vautier : Je suis plutôt favorable à la professionnalisation pour entrer dans certaines structures. Cela dit, on est sur un fil, car comme pairémulateur, je ne veux pas endosser la blouse blanche, je veux garder ce côté informel. Je ne veux pas prendre de notes pendant la discussion, je note après parce qu'il y a un échange, jusqu'à ce que parfois je devienne pairémulé avec une personne auprès de qui, au départ, j'étais pairémulateur.

Il va être difficile de professionnaliser en gardant ce côté informel, et donc faire partie de l'équipe pluridisciplinaire n'est pas forcément une voie à suivre. Nous pouvons travailler avec eux, mais sans blouse blanche.

Jean Marc Maillet Contoz : Dans la professionnalisation évoquée tout à l'heure, il y a aussi **la formation**. Pour accéder à cela, il faut une grande expérience du handicap, c'est entendu, mais faut-il passer des tests psychotechniques ?

Eric Baudry : Je fais de la Pairémulation depuis longtemps, notamment en centre de rééducation. Je voudrais revenir sur ce que dit Jean-Marc et apporter une précision. Quand il parle de personne handicapée ayant une grande ancienneté dans le handicap, je préciserai « ayant une capacité, et ayant vécu de manière autonome ». Il est possible d'avoir quinze ans d'ancienneté et avoir toujours les mêmes difficultés chez soi.

Ça ne me pose pas de problème de voir un statut sur la Pairémulation, à partir du moment où ce qu'on doit y faire est connu. Le Pairémulateur devrait avoir un minimum d'outils et de formation. Il y a des techniques pour communiquer, et il y a aussi des choses qui s'apprennent dans des formations.

Il y a des personnes qui peuvent être mis encore plus en difficulté avec des gestes et des paroles maladroits. Il faut vraiment développer cette profession autour d'une charte.

Jean-Marc Maillet Contoz : Qui va élaborer ces modules de formation, qui va les mettre en pratique ? Sur quel statut ?

Véronique Fourmeaux : Je suis ancienne éducatrice de formation, j'ai travaillé à Cap Emploi, à Caen. Nous avons accueilli beaucoup de personnes reconnues travailleurs handicapés, et c'est vrai qu'autour des entretiens que nous avons eus avec ces personnes, nous avons eu des difficultés. La recherche d'emploi est normative, et nous sommes souvent confrontés à une absence de projet de vie. Est-ce que le travail est aussi un projet de vie ?

Par rapport à ces nombreux questionnements, l'absence de réponse claire et définie est fréquente. Des personnes ne pouvaient dire si oui ou non elles voulaient travailler ou choisir un statut par elles-mêmes et nous nous sommes heurtés à une absence d'interlocuteur. **Je pense que la Pairémulation, effectivement, pourrait être une réponse utilisée par ces institutions telles que Cap Emploi ou d'autres, qui pourraient renvoyer ces personnes vers des pairémulateurs** qui leur permettront d'avoir un recul par rapport à une démarche individuelle et choisie par la personne.

Jean-Marc Maillet Contoz : À propos de la professionnalisation des pairémulateurs, qui est en capacité de faire un module de formation ? Sur quelle base ? Sur quel squelette ? Quel organisme est en mesure de fournir ces prestations ? Pour quelle reconnaissance ? Car il faut un statut et cela prend du temps, demande des négociations, ce n'est pas facile.

Jean Marc Brien : Il y a un atelier qui s'intitule « Statuts, filières, niveaux » cet après-midi. Nous avons déjà fait des recherches, des démarches, avons rencontré le représentant du Préfet de Région pour ce qui concerne le dépôt de nouveaux métiers, statuts, qualifications.

Il a très bien compris la démarche, il nous a expliqué comment ça se passait, il a dit que c'était un long travail, mais pas impossible. La professionnalisation n'implique pas la création de « Masters », mais

surtout la création d'outils pour éviter aux pairémulateurs de commettre des impairs. Ce n'est pas autre chose. Ensuite, il y aura différents niveaux de pairémulateurs, il y aura par exemple des coordinateurs.

Dans notre pratique à Caen, dès qu'un Pairémulateur arrive sur le terrain il rencontre un psychologue pour réajuster sa pratique et vider son sac. C'est un protocole indispensable pour voir s'il n'y a pas de transfert ou de contre-transfert, car il est possible de rencontrer des situations qui rappellent le vécu personnel.

Jean-Marc Maillet Contoz : C'est ta réponse. Moi, j'insiste beaucoup car on a déjà vu, c'est peut-être encore le cas, la difficulté que les aides à domicile ont à faire reconnaître leur statut.

Jean Marc Brien : Le statut d'aide à domicile, il y a tellement d'intitulés (Auxiliaires de vie - Tierces personnes - Accompagnant ...) que la personne ne peut pas vivre son projet de vie. Des directeurs de services à la personne m'ont dit par exemple : « *Compte tenu de votre projet de vie, ce que vous faites, la manière dont vous menez votre vie, nous n'avons personne à vous donner.* »

J'ai fait partie de ceux qui ont bataillé pour la convention de grande dépendance. Il y a eu des besoins identifiés car on a demandé, revendiqué.

Quand j'étais à la fac, j'avais d'abord pris un appartement où je n'avais ni fauteuil électrique ni domotique. Je vivais avec ma sœur et ses copines. J'ai quitté la fac, et pendant deux ans, je me suis mis en immersion dans ma chambre à potasser. Je me suis demandé ce qu'il me fallait, déjà pour rencontrer des gens dans la même situation. Ensuite, j'ai eu la chance de rencontrer Jean-Luc qui m'a demandé ce que je voulais faire. Je lui ai dit que je voulais une vie autonome, être citoyen.

J'ai fait une formation de Pairémulation et j'ai rencontré des personnes handicapées qui avaient une vie autonome, mais j'ai toujours été animé par cette volonté de faire une société meilleure pour tout le monde. Alors nous avons travaillé ensemble, appris plein de choses, manifesté, rendu accessibles des lieux de la fac.

Sébastien Marie : Peut-on être pairémulateur à seize ans ou adolescent ? Peut-être que oui, je ne vais pas m'opposer à ça, mais de toute évidence il y a des limites. À l'âge de seize ans, j'avais une grande expérience de la vie avec une cécité, mais je refusais la canne blanche parce que c'était stigmatisant. Je me suis vite rendu compte, quelques années après, que le campus était plus grand que le lycée et donc, je risquais plus facilement de me vautrer en circulant sans rien. Imaginez les conseils que j'aurais pu donner à seize ans !

J'avais entendu dire que c'était difficile pour les aveugles ou déficients visuels de faire de la Pairémulation, mais je suis en train d'en faire avec une étudiante qui vient de rentrer à la fac et qui ne connaît personne. À part le milieu institutionnel et les professionnels du handicap, elle ne connaît pas grand monde.

La Pairémulation que je fais avec elle, c'est à la fois technique, par exemple pour l'aider à prendre des repères autour de l'université. Au niveau de ses salles de cours, c'est pris en charge par l'équipe pédagogique, mais il n'y a pas que la fac, il y a ce qui peut se passer autour, dans les commerces, les brasseries, Il y a plein de choses à connaître autour d'une fac pour avoir une vie sociale. Je lui apporte un soutien technique en termes de repérage dans un secteur que je connais bien, mais aussi de l'aide technique au niveau utilisation de l'informatique. Il y a certaines choses qu'elle ne sait pas faire. Il y a également l'aide que je peux lui apporter sur le plan humain pour se créer un réseau social. Un jour, elle m'a dit « *qu'à part ma chambre universitaire, mes cours, le tram, je n'ai pas de vie sociale* ».

Il fallait qu'elle comprenne qu'avec ses copains de promo, les gens autour d'elle, elle pouvait avoir une vie sociale. Mais ma réalité est que, même si la société et les mentalités évoluent, il ne faut pas attendre que les autres viennent vers soi, mais être en capacité d'aller vers les gens, de les mettre à l'aise.

Bernard Thomasse : Nous, institutionnels, aurions aussi besoin de nous faire pairémulés, c'est parce que nous sommes souvent figés dans nos coins sans comprendre les choses et qu'il faut que le monde du handicap vienne nous secouer la paillasse.

Quand je dis que les institutionnels ont besoin d'être pairémulés, je parle aussi de la CNSA, il est important qu'il y ait ces moments d'échanges, cette volonté de faire comprendre que le pédagogique n'intéresse pas que le monde du handicap.

Je reviens au financement, **je pense qu'on ne peut plus demander au monde du handicap d'être gentil, d'assister ses petits camarades sans imaginer le moyen d'être rémunéré. C'est important, ça fait partie de la citoyenneté.** Même que dans les textes, la loi du 11 février 2005, le travail fait partie intégrante de l'acquisition de la citoyenneté. Donc si on peut avoir de l'expérience, des professionnels qui offrent du mieux à leurs confrères ou homologues, de faire des économies, de l'intégration dans le cadre d'un tissu social, pourquoi l'éviter ?

Aujourd'hui, nous avons des financements, mais je regrette qu'on ait obtenu des financements depuis trois ans pour utiliser la Pairémulation dans l'émergence du projet de vie, et que nous n'ayons pas eu une seule demande venant de la MDPH. Si la loi est révolutionnaire, il faut toujours deux ou trois générations avant d'en ressentir les bénéfices. Avec les moyens de communication, ça peut aller plus vite maintenant, mais je crois que la loi est allée trop vite. Le « petit handicapé » qui devient maître de sa vie, c'est encore nouveau.

Jean-Marc Maillet Contoz : Qu'est-ce qui fait la différence entre les professionnels qui sont en place et les pairémulateurs ? Quelle est la compétence supplémentaire amenée par le pairémulateur ? Si elle repose sur son expérience, comment celle-ci peut-elle être transmise ? Cette expérience est aussi utile à la personne qui doit retrouver son autonomie qu'à celui qui doit comprendre quelle autonomie la personne peut rejoindre.

Jean-Luc Simon : Si la personne n'est pas expérimentée, ça ne remet pas en cause sa compétence, mais elle ne sait pas forcément quels sont les moyens d'atteindre les objectifs de la personne. Le pairémulateur, lui, il a l'expérience, il sait que derrière l'impossible se cachent des possibles parfois difficiles à identifier. C'est ça la Pairémulation : identifier les possibles invisibles pour ceux qui n'ont pas l'expérience. C'est comment on enrichit la chose.

Il y a un autre avantage beaucoup plus global : au lieu de parler des personnes handicapées autrement que de leurs besoins, nécessités, quand allons nous parler de leurs potentiels ? Quand ce potentiel va-t-il venir enrichir la société ? Je recherchais dans le texte de loi ce qu'il y a derrière pour mettre en œuvre cette participation ? Il n'y a rien. La Pairémulation, c'est une mise en œuvre fondamentale de la participation.

Jean-Marc Maillet Contoz : Alors même que vous découvrez la Pairémulation, comment l'envisagez vous aujourd'hui ? Vous voyez ça comme une ouverture ? Un champ des possibles à mettre en œuvre au sein des associations dans lesquelles vous êtes impliquée ?

Françoise Bernard, Présidente de la CDAPH dans les Deux-Sèvres : Le comité d'entente a déjà reçu Jean-Luc Simon, c'est quelque chose qui chemine dans les associations. Un statut et une formation adaptés pour ces personnes sont indispensables pour ne pas commettre d'impair auprès de personnes déjà parfois dans des situations fragiles. Cela mérite réflexion et qu'on en discute dans les associations. Je pense que c'est un sujet qui sera maintenant abordé.

Bernadette Moreau : Ma présence est bien liée au fait que nous sommes prêts à être interpellés. On en a parlé avec Jean-Luc Simon. Ce qui est important, c'est de trouver le juste rôle du pairémulateur.

Tout le monde ne peut pas être pairémulateur, l'expérience certes, mais d'abord une expérience probablement réussie du retour à l'autonomie et une manière de faire. C'est important d'avancer là-

dessus pour ne pas galvauder une notion, sinon on peut partir avec de bonnes intentions et faire autre chose.

Jean-Luc Simon : Patrick Gohet s'est excusé de ne pouvoir être présent car il doit accompagner une proche parente pour son entrée en maison de retraite. Le message qu'il nous transmet ainsi est qu'aucun d'entre nous, et nous le savons que trop, **aucun citoyen n'est à l'abri de la dépendance**. C'est ce que raconte son histoire et c'est ce que nous avons appris, et si nous n'en avons plus peur la dépendance fait peur à tout le monde. C'est pourquoi de nombreuses personnes encore valides ne peuvent pas envisager leur dépendance, et nous pouvons aider pour ça. Nous sommes parmi les experts qu'il faudrait consulter.

Intervention de la salle : Bonjour, je suis auxiliaire de vie. Pour la formation d'auxiliaire de vie, le problème, c'est que nous sommes **formés seulement par des professionnels**.

Il y a trois modules : la petite enfance, les personnes âgées et les handicaps. Après, il faut se rapprocher d'une association pour s'adresser aux personnes handicapées, et quand on arrive chez elle, on a juste la fiche qui dit ce qu'il faut faire.

S'il y avait une personne handicapée au milieu, au centre de formation qui pourrait nous informer plus pour le handicap, on éviterait plusieurs soucis. Les professionnels, ce n'est pas qu'ils ne sont pas compétents, mais une personne handicapée est mieux placée pour dire les besoins.

Sébastien Elfrich : Bonjour, je suis Sébastien Elfrich, GFPH Paris. J'entends parler depuis tout à l'heure de la compétence pour les pairémulateurs. J'ai 31 ans aujourd'hui, j'ai fait 17 ans de milieu institutionnel spécialisé. J'ai vu des techniciens, des cuisiniers passer, des aide-soignants ne pas passer de diplôme pour s'occuper des personnes handicapées. Je suis sûr que ça se passe encore.

Aujourd'hui, à Paris, je travaille à la direction de la communication, et je suis dirigé par quelqu'un qui n'a pas de diplôme. Les diplômés, les gens qui travaillent dans le social, ce sont des diplômés en sciences sociales, en sciences molles, ce ne sont pas des sciences exactes. Il faut des diplômés, je suis d'accord, les compétences aussi, mais quelle est la compétence... ?

Il y a une anecdote pour les gens qui travaillent dans le médico-social qui demande éducateur spécialisé ? Spécialisé en quoi ? Ils sont généralement incapables de répondre à cette question.

Jean Marc Brien : Nous, à Caen, nous intervenons dans des centres de formation, dont ceux pour les auxiliaires de vie, qui posent des questions qu'ils n'auraient pas osé poser à leurs enseignants. Nous nous faisons payer pour ça.

Monsieur Maillet Contoz : Nous vivons dans une société qui pense que dès qu'il s'agit de handicap, ça devrait être spontanément gratuit. En tant que directeur de magazine, des gens aimeraient parfois faire passer de la pub gratuitement, ils disent que « c'est pour m'aider ».

C'est un état d'esprit très ancré dont il est difficile de se défaire, mais les personnes handicapées sont entrées dans ce système et n'osent pas dire : **Je suis professionnel, ça coûte tant. Il faut franchir le pas**.

Jean-Pierre Ringler : Je voudrais revenir sur ce que disait M. Thomasse avec qui je suis d'accord, pour que nous avancions sur la Pairémulation comme sur la Vie Autonome : il faudrait que ces deux entités soient reconnues.

La vie autonome est inscrite dans la loi, mais dans la pratique, les personnes se battent encore aujourd'hui pour obtenir des heures d'aide humaine. Donner cinq heures d'aide humaine à une personne qui a besoin d'aide constante, c'est de la survie à domicile ou de l'assignation à résidence.

Aujourd'hui, la Vie Autonome doit être un choix sociétal, c'est-à-dire que les personnes vivent leur vie selon leur choix. La Pairémulation est un outil qui doit les y aider.

Nous demandons que très officiellement, le travail que nous faisons soit reconnu à sa juste valeur. La juste valeur, c'est aussi un financement. Quand je vais voir le Conseil Général pour faire financer mon projet de Pairémulation, ils me disent : vous n'entrez pas dans les cases médico-sociales. Les officiels raisonnent comme en 1975, sur le prix de la journée etc... La Pairémulation, c'est bien pour les bénévoles qui ont du temps à consacrer à cela.

Nous avons une véritable révolution culturelle à faire en France pour que faire entre le concept de Vie Autonome dans la réalité. L'autonomie vécue à domicile, et pas le maintien à domicile (j'insiste là-dessus), c'est une vie complète, et pour ça il faut des moyens.

Bernard Thomasse : Il faut des sous. En Normandie, on a inscrit la Pairémulation dans le réseau de services pour une vie autonome qui va voir sa demande de renouvellement étudiée par l'ARS cette année. On n'aura pas l'expérience concrète.

J'excuse Pamela Lemagnan* notre coordinatrice de réseau, qui n'a pas pu venir aujourd'hui.

Vous pouvez interpellier quelques caisses primaires. Il n'y a pas beaucoup d'argent avec le trou de la Sécurité sociale, mais il y a des interventions possibles.

Vous n'êtes pas sans savoir que Jean-François Chossy a été chargé d'une mission sur les personnes handicapées. Nous avons déjà fait un travail sur la convergence de la PCH et de l'APA, et en gros arrêter le saucissonnage des aides et des financements des aides. Je pense en particulier aux aides ménagères.

Le deuxième élément, c'est que nous avons rapporté auprès de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et auprès de Jean-François Chossy la question de la Pairémulation, dans le cadre de ce qu'on appelle la gestion du risque.

Quelque chose m'inquiète beaucoup : acquérir la citoyenneté, imaginer un projet de vie autonome, son propre projet de vie autonome a aussi les frontières des sous. Je siège tous les vendredis à la CDA, il y a la question du reste à charge qui est de plus en plus conséquent. On peut avoir la prescription de belles aides techniques, mais si le montant restant à charge est trop important, ça fait partie du rêve inaccessible.

Nous avons mené une étude, non pas sur des fromages comme ils savent le faire dans les Conseils Généraux, mais à partir de situations réelles. Nous avons sorti des dossiers de la caisse primaire, « anonymisés » bien sûr, et avons essayé de regarder à travers chaque histoire ce qui n'allait pas bien. Nous avons « balayé devant notre porte », car il y a des choses qui doivent évoluer. Il n'est pas normal par exemple, sur les appareils auditifs, qu'on soit à 260 € de remboursement pour un appareil en bilatéral qui coûte 3 000 €.

Je ne critique pas la PCH, c'est une grande avancée, mais il y a des tarifs prohibitifs qui ne devraient pas exister. Il n'est pas normal non plus qu'on doive dépenser beaucoup d'argent pour avoir une complémentaire santé quand on a besoin d'un fauteuil roulant. Nous avons donc fait un certain nombre de propositions qui décoiffent. Il faudra avoir le courage politique de les faire.

Une des propositions phases est la notion d'opposabilité. Si j'ai besoin d'un fauteuil roulant, électrique ou manuel, la base, c'est le prix de mise sur le marché correct négocié avec le fournisseur, avec un reste à charge de zéro, car le tarif sera opposable : on ne pourra pas facturer plus.

Il faut imaginer une série de trois ou quatre forfaits, toujours opposables, qui permettent d'avoir la compensation aux justes besoins et aux justes demandes de la personne. C'est un choix de société.

Aujourd'hui, il n'y a plus de fonds de compensation dans bon nombre d'endroits. La citoyenneté ne passe pas la quête publique pour boucler son financement de fauteuil roulant.

Deuxième proposition, pour donner un coup de main aux MDPH sur la question de l'évaluation, dans le sens révolutionnaire de la loi du 11 février 2005, sur un certain nombre d'aides techniques, il faudrait mettre des ponts entre l'assurance maladie et les MDPH en utilisant par exemple l'expertise de nos médecins. À quoi bon refaire une évaluation totale si le médecin qui s'occupe de l'appareillage a dit qu'il fallait financer le fauteuil ou l'aide technique ?

C'est la CDA qui doit prendre la main sur la décision finale, c'est la loi qui lui confère ce droit.

Intervenant de la salle : Il est vraiment intéressant que la Pairémulation soit reconnue en tant que telle.

Je suis atteint de séquelles de polio depuis l'âge de 4 ans, j'ai besoin d'aspirations endotrachéales que je pratique depuis l'âge de 4 ans. Je suis trachéotomisé.

J'ai été confronté à une infirmière qui n'avait pas l'habitude de faire ce geste. C'est un acte médical qui doit être fait par un médecin ou une infirmière. C'est quelque chose de vital pour nous, donc il faut que n'importe qui puisse le faire.

Un jour, on avait une infirmière incapable de faire ça, on l'a formée et un jour, elle a eu une patiente qu'il fallait aspirer aussi, cette dame était très mal aspirée. Quand notre infirmière l'a fait, la dame était enchantée parce qu'elle avait été soulagée. Par notre intermédiaire, les personnes ont été aidées. Si on pouvait intervenir dans ce style de connaissances de notre handicap, ce serait vachement important.

Jean-Marc Maillet Contoz : C'est vraiment une illustration de l'enrichissement que propose la contribution et la participation des personnes qui sont chargées d'expérience comme toi. C'est du savoir qui ne peut s'acquérir qu'à travers l'expérience. **La Pairémulation, c'est l'expression d'une volonté de personnes qui ne veulent plus être uniquement bénéficiaires, mais aussi partenaires.**

Toutes les interventions ont été intéressantes, riches, j'en avais entendu depuis plusieurs années, mais aujourd'hui marque un autre temps, c'est vraiment très enrichissant, merci Sébastien pour l'exemple de la professionnalisation qui est un peu ironique pour dire qu'on en demande parfois un peu plus aux personnes en situation de handicap qu'à d'autres. La porte qu'on ouvre aujourd'hui, derrière il y a certainement des difficultés qu'on n'a pas encore envisagées.

Non seulement les personnes qui sont là aujourd'hui sont prêtes, mais elles sont impatientes. C'est l'occasion d'être en face de la vraie vie.

Organiser les réseaux de Pairémulation© Samedi 2 avril

Après désignation de rapporteurs, Jean-Luc SIMON, Président du GFPH, présente la réunion de réseau interne, moins publique que la veille.

Rappel des points de l'ordre du jour :

- **Le développement de la Pairémulation© en France : Bilan et perspectives, tour de France des projets en cours et des perspectives en région** ».
- **Les publics, les acteurs et les lieux de la Pairémulation©** (Qui fait quoi, où, et avec quelles perspectives ?);
- **Les usages, l'évaluation et la régulation de la Pairémulation©** (Quelles règles à respecter pour la Pairémulation©, quelles règles d'utilisation souhaitons-nous imposer ?) ».

La Pairémulation© devient un mot fort diffusé (1820 occurrences sur google, 1320 sur Yahoo)

Le terme a été déposé à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) et le GFPH est propriétaire du terme, en tant que créateur du mot, de la philosophie d'action, des règles de formation et de l'éthique de cette pratique. Les règles identifiées sont réunies dans la Charte de la Pairémulation et le GFPH se situe clairement comme « l'organisme de formation central ».

La professionnalisation de la Pairémulation©

- La Professionnalisation de la Pairémulation© est souhaitée par une majorité des participants, même si plusieurs voix font état d'un attachement au caractère bénévole de ce soutien mutuel.
- La signature de cette charte est une garantie suffisante pour utiliser le terme Pairémulation
- Il n'est pas souhaité d'exiger une adhésion au GFPH des futurs Pairémulateurs.
- Le terme de Pairémulation© a été défini et déposé à l'INPI par le GFPH et s'applique aux pratiques définies et enseignées par le GFPH. La règle pour développer des actions de soutien mutuel sous le terme Pairémulation© est de se rallier aux choix du GFPH en respectant la Charte.
- L'encadrement doit être assuré par le Comité National des Pratiques de Pairémulation©, instance du GFPH qui a la vocation de « Centre de formation des Pairémulateurs », quelles que soient leurs origines et appartenance.

Décision :

Chaque personne utilisant le mot « Pairémulation© » devra signer la Charte, adhérer aux règles de bonne pratique et d'éthique de la Pairémulation© et suivre une formation du GFPH avant toute pratique.

- La formation du GFPH est un élément essentiel pour garantir la qualité des pratiques, et les modules de formation doivent être connus et pourraient être dispensés dans les régions mais pour un niveau national.
- La définition de la Pairémulation© adoptée en 94 est attachée à la définition de la Vie Autonome adoptée par ENIL en 1992 à Strasbourg.
- Un frein au développement de la Pairémulation© est la défaillance en contributions écrites. Un appel est lancé, d'une part pour que les acteurs de la Pairémulation© décrivent leurs expériences, d'autre part pour qu'il existe une évaluation régulière des pratiques qui serait mise en œuvre par un Coordinateur National dont la création du poste est proposée. Ce coordinateur serait chargé de dresser des bilans aux moyens de fiches périodiques qui lui seraient adressées, ce qui permettrait de dresser un cartographie des pratiques de Pairémulation©.

Décision

L'embauche d'un coordinateur national de la Pairémulation© sera engagée quand les financements en seront réunis.

- Il est proposé de construire un schéma pour les producteurs de rapports, et de développer une méthode de présentation de son expérience.
- L'organisation d'une prochaine formation sous forme de séminaire ou d'université d'été est proposée. Les efforts doivent être ciblés sur la formation et la recherche. Comment utiliser les fonds de la formation professionnelle ? Doit-on organiser une convention nationale avec un financement régional multiple ? Une convention nationale financée par les régions est-elle envisageable ? Le projet de Convention nationale doit-il être centré sur le référentiel de formation préparé à Caen par Handi'Cap Citoyen ? Le projet d'une Convention Nationale est-il envisageable pour 2012 ou 2013 ?

Décision :

L'organisation d'une Convention Nationale de la Pairémulation© est décidée pour 2012 ou 2013 en sollicitant les fonds de la formation professionnelle.

- Le projet d'une recherche sur la Pairémulation© est présenté par Eve GARDIEN, sociologue, qui prendrait la responsabilité de cette recherche si le projet est retenu par les financeurs sollicités, le FIRAHA et la Fondation de France. Une note d'intention est en cours d'élaboration pour répondre à l'appel d'offre de la FIRAHA et au sujet de laquelle les participants sont invités à communiquer leurs idées.

Décision :

Mireille Stikel, Sébastien Elfrich, Damien Garin, Sahand Aleboyeu apporteront leur contribution à la réflexion sur la question de la formation de Pairémulateurs menée par Handicap Citoyen.

- Jean-Marc Brien va regarder si on peut s'inspirer du statut des pompiers volontaires et professionnels.
- La priorité immédiate est de trouver des financements et de trouver comment mettre en synergie les financeurs potentiels.
- La Convention Nationale pourrait être couplée avec une session de formation.
- Les titres, et les certifications, dépendent du Registre National des Certifications Professionnelles : Jean-Marc Brien et Ève Gardien vont y travailler.

- Le débat « Doit-on voir la Pairémulation© comme une spécialité ou comme un métier ? » n'a pas reçu de réponse définitive, une tendance se dégageant pour proposer deux niveaux :
- Une reprise des acquis et une équivalence pour les aspirants Pairémulateurs déjà diplômés dans des secteurs agréés par le CNPP,
- Une autre formation longue (Pour celles et ceux qui n'auraient pas les pré requis, ou de formation initiale).
- Il serait nécessaire de se rencontrer annuellement ou bi annuellement.
- Les modules de formation doivent être connus et pourraient être dispensés dans les régions mais pour un niveau national.
- Il y a un consensus sur la nécessité de clarifier les choses en posant un certain nombre de définitions des termes utilisés.
- La question du logo et de son utilisation a donné lieu à de longs échanges. La nécessité d'une unité nationale sur le graphisme est convenue par l'ensemble des participants, et un accord se dégage sur le besoin d'identité graphique locale (libre) à la condition qu'une unité graphique soit respectée sur le plan national.
- Un comité national de pilotage devra être créé par le CNPP pour la recherche.
- Le GFPH va continuer à solliciter des financements pour les différents projets de recherche, et il soutiendra les équipes au niveau régional comme à Lyon et à Strasbourg.

La séance est close à 13h10.

Conclusions des assises Déclaration finale

Chargés d'expériences diverses de vie autonome avec des restrictions de capacités et après avoir partagé leurs expériences de la Pairémulation sur le territoire Français, les participants aux premières assises nationales de la Pairémulation,

- Conscients du potentiel de la Pairémulation et de son impact social autant qu'économique,
- Encouragés par le soutien des représentants institutionnels et de professionnels qui ont participé à leurs travaux,
- Renforcés par les similitudes mises à jour dans la diversité des situations et des expériences des participants,
- Réaffirmant enfin leur engagement pour le soutien à leurs pairs et l'amélioration de leurs conditions d'accès à une vie libre et choisie,

Ont défini et adopté en commun les priorités suivantes pour développer la Pairémulation et rendre accessibles au plus grand nombre de personnes le partage d'expériences positives et le renforcement des capacités individuelles :

Décision :

- **Chaque personne utilisant le mot « Pairémulation© » devra signer la Charte, adhérer aux règles de bonne pratique et d'éthique de la Pairémulation© et suivre une formation du GFPH avant toute pratique.**
- **L'embauche d'un coordinateur national de la Pairémulation© sera engagée quand les financements en seront réunis.**
- **L'organisation d'une Convention Nationale de la Pairémulation© est décidée pour 2012 ou 2013 en sollicitant les fonds de la formation professionnelle.**
- **Mireille Stikel, Sébastien Elfrich, Damien Garin, Sahand Aleboyeuh apporteront leur contribution à la réflexion sur la formation de Pairémulateurs menée par Handicap Citoyen.**

Participants

	NOM	Prénom	STRUCTURE
1	AKPAN	Enoobong	CHA
2	ALEBOYEH	Sahand	CHA
3	ANNEREAU COLLET	Josiane	ERDF GFDF, Médecin du travail
4	BATH	Thierry	CHA
5	BATH	Jonathan	CHA
6	BAUDRY	Eric	Président GIHP Rhône-Alpes
7	BELOT	Roger	Président de la MAIF
8	BITOUN	Alexandra	CHA
9	BOISARD	Christian	Président fondateur association "Le Bègue"
10	BRIEN	Jean Marc	Président Handi'Cap Citoyen
11	CANDART	Bulent	Pairémulateur GFPH
12	CHAUVIN	Martine	Présidente AFVD, (79)
13	DAENE	Patrick	APF Saône et Loire
14	DULK	Rosalie	Coordinatrice CHA
15	DUPUIS	Viviane	Correspondante MAIF
16	ELFRICH	Sébastien	Pairémulateur GFPH
17	FLASCHNER	Frédéric	Conseil Régional île de France
18	FOURMEAUX	Véronique	Pairémulatrice, Caen
19	FROGER	Thierry	Responsable antenne Cap'Handi Pairémulateur stagiaire
20	FUCHS	Mathilde	Coordinatrice "Gré à Gré", Pairémulatrice CHA
21	GAIYET	Jean	
22	GARDIEN	Eve	Sociologue
23	GARIN	Damien	Pairémulateur GIHP R-A
24	GAULT	Pascal	Infirmier
25	GILQUIN	Laurence	Coordinatrice GFPH
26	GRILLOT	Marie	APF Saône et Loire
27	GUIMBERT	Cécile	Administratrice GFPH & Voir Ensemble
28	HANAN	Mohamed	Pairémulateur GFPH
29	HELLOT	Danièle	Conseiller Régional Poitou-Charentes
30	IZDRI		Conseillère Municipale de la Ville de Niort
31	JOGUET	Hélène	Pairémulatrice GIHP R-A
32	KOPERNIC	Thierry	Administrateur GFPH
33	LARIBLE	Patrick	Conseiller Régional Poitou-Charentes
34	LAVIGNE	Eric	Directeur APF Saône et Loire
35	LAURENT	Annie	Membre Coordination Deux-Sèvres
36	LEVREL	Guy	Pairémulateur Handi'Cap Citoyen
37	MAILLET CONTOZ	Jean-Marc	Journaliste
38	MARCEAU	Bernard	
39	MARI	Sébastien	Pairémulateur Handi'Cap Citoyen
40	MARTRON	Claude	Administrateur Voir Ensemble, Membre GFPH
41	MOREAU	Bernadette	CNSA, Directrice Vie Autonome

42	OUVRARD	Maryse	APF
43	PAROTIN	Carole	GIPH Poitou
44	PIOT	Maudy	Président FDFA, Administratrice GFPH
45	RAQUIDEL	Annick	Membre AFSEP, Administratrice GFPH
46	REDELSPERG	Samuel	CHA
47	RINGLER	Jean-Pierre	Président CHA
48	ROUVEYRE	Delphine	Coordinatrice Handi'Cap Citoyen
49	ROUX	Michèle	AUTISME 79
50	SEBBANE	Dominique	Pairémulateur GIHP R A
51	SICOT QUINTARD	Maryse	Président GIHP P.C
52	SIMON	Jean-Luc	Président GFPH
53	SOREL BERNARD	Françoise	Comité entente des Deux-Sèvres GPA79
54	STIKEL	Mireille	Pairémulatrice GFPH, Vice Président CHA,
55	THOMAS	Francis	Acteur associatif Île-De-France
56	THOMASSE	Bernard	Président CPAM Calvados
57	TISSANDIER	Marie	CONSEIL REGIONAL
58	TOUZIN	Nathalie	MAIF
59	TROTIN	Catherine	SCOP Trotin
60	VALLENTIN	Michel	Administrateur Handirail Cellule coordination et responsabilité sociale de l'entreprise
61	VAUTIER	Hubert	Pairémulateur GFPH, Chargé de projets pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés